



# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2020

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

BILAN DES RÉALISATIONS 2019-2020

## Bilan des mesures réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

Les mesures incluses dans les tableaux ci-après concernent trois axes : l'environnement de travail, la communication et l'embauche des personnes handicapées.

### Axe 1: Environnement de travail

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable	Résultat
Les postes de travail ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées nouvellement embauchées.	Faire les modifications nécessaires pour adapter les postes de travail en fonction des besoins exprimés.	Effectuer l'évaluation ergonomique des postes de travail et les ajuster en fonction des besoins précis ou lors d'une demande expressément formulée.	Aucune demande n'a été formulée pour l'année 2019-2020.	Service des ressources humaines	En continu
Les locaux des bureaux ne sont pas conçus pour recevoir des personnes en situation de handicap.	Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.	Quand les bureaux de la Société du Plan Nord (SPN) n'ont pas toutes les commodités pour faciliter les déplacements des personnes handicapées, les employés sont sollicités pour aller à la rencontre de ces personnes afin d'éviter les déplacements inutiles et les accommoder dans la mesure du possible.	En juillet 2018, une visite des lieux de travail du siège social a été effectuée avec le représentant en matière des mesures et des installations de l'immeuble. Cette visite a permis de repérer les commodités et de faire l'état des lieux concernant les installations destinées aux personnes handicapées.	Tous les employés de la SPN pour les bureaux ne disposant pas de commodités afin d'accueillir les personnes handicapées.	Réalisée
Les directives concernant l'accueil dans les bureaux de la SPN des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel de l'accueil.	Mettre au point une procédure avec des consignes claires destinées au personnel responsable de l'accueil.	Rédaction d'une procédure pour l'accueil et l'orientation vers les ressources réservées aux personnes handicapées dans les locaux de la Société et publication dans l'intranet.	En cours de réalisation	Responsable des ressources humaines	Abandonnée

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable	Résultat
La procédure d'accueil et d'intégration à l'emploi des personnes handicapées en milieu de travail est méconnue.	Faciliter l'accueil des personnes handicapées. Mettre en place des procédures et des outils visant l'intégration des personnes handicapées.	Rédaction d'un guide à l'attention des personnes handicapées et le remettre lors de l'embauche, le cas échéant.	Le guide à l'intention des personnes handicapées n'a pas été produit. Cette mesure ne sera pas reconduite.	Responsable des ressources humaines	Abandonnée

## Axe 2 : Embauche

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable	Résultat
Les programmes pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus.	Soutenir les gestionnaires durant le processus d'embauche de personnes handicapées.	Diffuser l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées dans l'intranet.	Il n'y a pas eu de demande d'accompagnement de la part des gestionnaires pour de l'aide à l'intégration d'une personne handicapée au sein de leur équipe de travail. La personne responsable des ressources humaines est toujours disponible afin d'aider les gestionnaires à bien accueillir et intégrer les personnes handicapées.	Responsable des ressources humaines	En continu

### Axe 3 : Communication

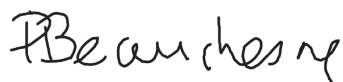
Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable	Résultat
Manque d'information sur les défis des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.	Sensibiliser le personnel de la SPN à la cause des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.	<p>Durant la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), sensibiliser le personnel au moyen de nouvelles dans l'intranet, d'affiches et de capsules vidéo.</p> <p>Publication du plan d'action dans l'intranet.</p>	<p>À l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, un article a été publié dans l'intranet de la SPN le 1<sup>er</sup> juin 2020. Cet article comprenait une invitation à adopter une attitude plus inclusive et positive envers les personnes handicapées. Aussi, quelques faits concernant les personnes handicapées étaient relatés.</p> <p>Le plan d'action a été déposé dans l'intranet et sur notre site Internet.</p> <p>Des affiches ont été placées dans les aires communes afin de promouvoir la SQPH.</p> <p>Des capsules informatives ont été diffusées dans l'intranet en juillet 2019.</p>	Responsable des ressources humaines	Réalisé

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable	Résultat
Les obligations liées à l'accessibilité au moment de l'achat ou de la location de biens ou de service sont méconnues.	Fournir l'information nécessaire aux responsables des acquisitions de biens et de services.	Envoyer une note et le guide d'accompagnement <b>L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées</b> à la personne responsable des acquisitions de la SPN, qui est disponible sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.	La note et le guide ont été remis à la personne responsable des ressources matérielles de la SPN en janvier 2019.	Responsable des ressources humaines	Réalisé

## Adoption et diffusion du bilan

Le bilan 2019-2020 sera diffusé sur le site Web de la Société du Plan Nord et dans son intranet afin de le rendre accessible au public et au personnel.

Le bilan sera également transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.



**Patrick Beauchesne**

Président-directeur général

2021-03-29

